

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 959

présenté par  
Mme Dubost

-----

**ARTICLE 68**

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« 1° Compléter et modifier, afin de les rendre compatibles avec le droit de l'Union européenne, les dispositions du code monétaire et financier et, le cas échéant, celles d'autres codes et lois, et qui sont relatives : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.